

Charte du rucher école

Les séances des ruchers écoles de Viennay se déroulent sous la direction des formateurs :

Rucher école N°1 samedi : Didier Caramigeas, Michel Vergnault, Marcel Birault, Daniel Gesnos et Pierrick Bonnin

Rucher école N°2 mardi : René Aminot, Joseph Dehay, Joël Bertin et Philippe Papet

Ceux-ci sont **bénévoles**. Pour transmettre leur passion et leurs compétences ils y consacrent une dizaine de samedis ou mardis après-midi au cours de l'année.

En retour, ils attendent des stagiaires :

- **assiduité et ponctualité** : les cours démarrent à 14 heures précises.
- **attention** : étant donné le nombre important de participants, les discussions (même à voix basse) perturbent le cours.
- **participation et investissement** : le nettoyage de la salle de cours n'est pas réservé aux animateurs et demande la participation de tous idem au rucher.
- **Loyauté** envers l'association **ABEILLE du POITOU** et son partenaire **APIPOM** :

Apipom est un magasin de matériel apicole créé par l'association « **Le Doré de Gâtine** » spécialisée dans la fabrication de jus de pomme.

Apipom emploie une salariée (Mme Virginie Allain également administratrice à l'Abeille du Poitou) qui, bénévolement, participe au bon fonctionnement de notre association.

Pour l'Abeille du Poitou,

- Virginie gère le prêt des différents matériels apicoles mis à la disposition des adhérents
- Virginie assure la gestion du stock de médicaments et leur distribution

Il va de soi que nos adhérents, dans la mesure du possible, s'approvisionnent au magasin APIPOM afin de maintenir son existence. N'oublions pas qu'il est ouvert 5 jours par semaine.

Le/la participant(e) s'engage :

- à se procurer ses propres vêtements de protection.
- à respecter les dispositions du code de la route lors du stationnement au rucher et de participer au covoiturage « salle de cours /rucher ».
- à demander, dès l'acquisition de la 1^{ère} ruche un N° apiculteur sur le site internet <https://mesdemarches.fr>.
- à ne pas vendre ou faire la promotion de matériel apicole neuf dans le cadre du rucher école

Le/la participant(e) déclare ne pas être allergique aux piqûres d'abeilles.

Le/la participant(e) s'engage à souscrire une assurance de son choix pour couvrir le risque direct ou indirect lié à la pratique de l'apiculture pour lui même et son entourage.

Le Président René Aminot

Je soussigné(e) Mme, Mr

Demeurant :

Déclare avoir pris connaissance du présent document et en approuver sans réserve le contenu.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »